

A N N E X E II

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2014

AMENAGEMENT DE RIVIERES

ENTRETIEN ET TRAVAUX

CG 14/2^{ème}/VIII-04ann2

MAÎTRES D'OUVRAGE	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTIONS	
		TAUX	MONTANTS
Aides à l'entretien :			
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (ENV02042)	9 700 ml	0.4 €/ml	3 880 €
Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas (ENV01991)	(35 006 ml) plafonné à 34 883 ml	0.4 €/ml	13 953 €
Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone (ENV02047)	17 532 ml	0.4 €/ml	7 012 €
TOTAL Aides à l'entretien			24 845 €

MAÎTRES D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	ASSIETTE SUBVENTION- NABLE	SUBVENTIONS	
			TAUX	MONTANTS
Travaux :				
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (ENV02043)	Travaux de restauration	113 615 € HT	(30 %) Plafonné à 10 %	11 361 €
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (ENV02044)	Travaux lourds ponctuels	3 345 € HT	(30 %) Plafonné à 20 %	669 €
Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas (ENV01990)	Travaux de restauration	69 768 € TTC	(30 %) Plafonné à 10 %	6 976 €
Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone (ENV02048)	Travaux lourds ponctuels	11 220 € TTC	(30 %) Plafonné à 10 %	1 122 €
TOTAL Travaux				20 128 €
TOTAL (aides à l'entretien et travaux)				44 973 €

Le Président,